

SENSATIONS GLISSE

Biarritz – Pyrénées Atlantiques

UN SÉJOUR ADAPTÉ EN PARTENARIAT AVEC HANDI SURF



Durée / dates : 12 jours – du 10 au 21 Aout 2017

Transport : TGV au départ de Paris

Participants : 12 jeunes – 6 encadrants

SOMMAIRE

Le séjour, le centre.....	p. 02
Accessibilité, financement.....	p. 03
Infos pratiques.....	p. 04
Conditions générales de vente.....	p. 05
Bulletin de demande d'informations.....	p.06

PEP Découvertes, 5/7 Rue Georges Enesco, 94000 Créteil

Tél : 01 75 37 68 80 / Fax : 01 48 93 04 65

Mail : vacances@pep-decouvertes.fr



LE SEJOUR

ENCADREMENT

- Un Directeur
- 1 animateur pour 2 jeunes dont 1 surveillant de baignade et 1 assistant sanitaire
- BE spécialisés handi surf pour les activités « glisse »

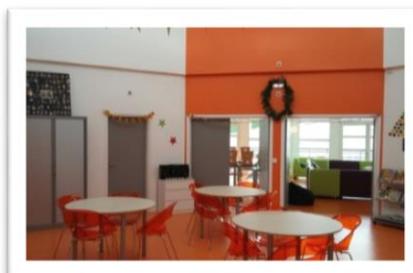


INFOS PRATIQUES

- Convoyage depuis Paris
- Accueil à 14 H le premier jour et 15 H le dernier jour.

ENVIRONNEMENT

- Le centre est situé au cœur de la ville de Biarritz dans un grand parc de 5 hectares boisé
- Chambres de 2 lits équipées de sanitaires
- 2 salles d'activités



UN SÉJOUR SUR LA COTE BASQUE, CAPITALE DU SURF, POUR S'INITIER AUX SPORTS DE GLISSE ET DÉCOUVRIR UNE RÉGION DE CARACTERE VIVANT AU RYTHME DE L'OCEAN ATLANTIQUE.

LES ACTIVITÉS

- En partenariat avec l'association nationale Handi surf, les jeunes expérimenteront en toute sécurité les joies de la glisse au travers d'activités encadrées par des moniteurs diplômés et spécialistes des pratiques adaptées des sports de glisse: Le **Surf**, le **Stand-up paddle** et le **Body Board**.
- **Au programme: 2 sessions de chaque activité glisse**, avec également des temps de farniente à la plage, des visites pour découvrir les richesses locales (Aquarium de Biarritz..) et des activités ludiques diversifiées.
- Au sein d'une structure à taille humaine, dans un environnement aux parfums d'embruns et d'eau salée; Une attention particulière sera portée sur l'adaptation du rythme du séjour à celui des participants.

Date	Durée	Tarifs		
		Sur place	Paris	Chartres
Du 10/08 au 21/08	12j	1685 €	+ 220 €	+ 240 €



L'établissement est un centre permanent qui a été rénové au cours de l'année 2014. Il est implanté au cœur de Biarritz, à 2,5 km de la mer. Deux minibus faciliteront les déplacements



CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ AU SÉJOUR « HANDI SURF À BIARRITZ »

Le séjour est ouvert à des participants âgés de 13 à 17 ans se situant dans les champs allant du A111 au B222 de la grille ci-dessous:

AUTONOMIE	PHYSIQUE	COMPORTEMENT	COMMUNICATION VERBALE
A	1	1	1
Bonne autonomie : sociable, dynamique, participe, ... Présence discrète de l'encadrement.	Pas de problèmes moteurs. Bon marcheur.	Comportement sociable, ne laissant pas apparaître de problème particulier.	Possédant le langage.
B	2	2	2
Autonomie relative. Nécessité d'intervenir dans différents domaines (prise de médicaments, argent de poche, activités, ...). Juste à stimuler dans les actes de la vie courante (toilette, habillement). Accompagnement actif.	Pas de problèmes moteurs. Se déplace sans difficultés pour de petites «promenades». «Fatigable».	Comportement ritualisé repérable, instable dans son mode de relation, ne se mettant pas en danger, mais pouvant avoir des périodes de grande angoisse et de retrait.	Compréhension générale, mais langage pauvre.
C	3	3	3
Pas autonome. Aide effective dans les actes de la vie quotidienne. Encadrement constant.	Problèmes moteurs. Marche avec l'aide «ponctuelle» d'un tiers, d'un appareillage particulier ou d'un fauteuil.	Comportement instable et atypique. Périodes de grandes angoisses par crises. Risques d'automutilation et/ou d'agression.	Verbalisation inexistante. Mode de communication très complexe.
D	4	Grille établie par le CNLTA, accessible vers le lien suivant http://www.cnlta.asso.fr/grille_d_evaluation.html	
Prise en charge très importante, rapprochée et permanente, nécessitant des locaux et matériels appropriés.	Personne ne sortant pas ou peu de son fauteuil. Dépendant d'une tierce personne.		

NOTRE PARTENAIRE POUR LES ACTIVITES NAUTIQUES

Handi Surf, partenaire de la Fédération générale des PEP, a reçu délégation de la Fédération Française de Surf pour développer sur tout le territoire français la pratique du surf et des disciplines de glisse associées, pour les personnes en situation de handicap

Les missions d'handi surf:

- Assurer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, sur l'ensemble du territoire français, au travers de la pratique des sports de glisse reconnues par la Fédération Française de Surf ;
- Former les éducateurs BPJEPS, BE et BIF Surf à l'accueil des personnes en situation de handicap ;
- Accompagner les structures dans les projets handi surf ;
- Promouvoir l'aspect « surf santé »



LE FINANCEMENT

Vous trouverez ci-dessous une liste (non exhaustive) des possibilités pour compléter le financement d'un séjour

Collectivités et institutions

- MDPH (Complément exceptionnel AEEH)
- LA CAF (Caisse Allocation Familiale)
 - * Aides par le biais de bons CAF ou de VACAF
 - * Certaines CAF peuvent apporter un complément en fonction du handicap (Retrouvez votre CAF sur www.caf.fr)
- Les communes ou CCAS
- Les Conseils Départementaux
- Votre comité d'entreprise
- Pour les fonctionnaires les Comités d'œuvres Sociales
- Votre mutuelle ou Caisse de retraite (les contactez car ces aides sont variables selon votre affiliation)

Les Associations partenaires

- Bourses et aides de l'ANCV (agence Nationale Cheque Vacances)
- Les aides UNALG (www.unalg.fr)
- Bourses et Aides JPA (www.jap.asso.fr)

PEP Découvertes peut vous accompagner dans la constitution de votre dossier d'aide au financement



ENCADREMENT

- Un directeur de séjour BAFD
- 1 animateur pour 2 vacanciers
dont un assistant sanitaire diplômé AFPS
- Brevets d'état spécialisés pour les activités glisses

COMMUNICATION

Avant le séjour : Envoi du « Carnet de Voyage » qui comprend :

- La fiche sanitaire de liaison et un questionnaire de présentation du vacancier,
- Un rappel des documents administratifs indispensables (*par ex : le test d'aisance à la pratique d'activités aquatiques délivré en piscine...*).
- Une enveloppe pour contenir l'argent de poche,
- Un trousseau, un guide du voyageur, une étiquette bagage, une prise en charge et une fiche sur notre pédagogie

Pendant le séjour : Au-delà du courrier traditionnel et du contact téléphonique les familles peuvent compter sur la boîte de messagerie vocale « Allo les PEP » sur laquelle les directeurs, animateurs et les enfants et jeunes laissent des messages quotidiens d'information ainsi que sur le blog sécurisé du séjour (accès réservé aux familles). Enfin, un système d'alerte SMS nous permet d'adresser un message à chaque parent pour prévenir du bon déroulement du voyage ou d'un retard éventuel dans les transports. **Après le séjour :** Mise en place d'une enquête de satisfaction (par courrier et en ligne) et remise d'un bilan écrit à chaque famille

SANTÉ

Un assistant sanitaire (titulaires du PSC1) est présent au Centre pour faire face à tous les problèmes de santé. Tous les médicaments leur sont confiés, les prescriptions médicales seront alors suivies très précisément.

Sans ordonnance, aucun médicament ne peut être administré à un jeune. L'assistante sanitaire appelle le médecin, va chercher les médicaments prescrits et soigne l'enfant. Si l'enfant est mis sous traitement la famille est alertée par téléphone.

Si la famille d'un jeune bénéficie de la C.M.U., il est indispensable de demander à cette famille une photocopie de leur carte C.M.U. avant le séjour. ATTENTION : sans celle-ci, nous facturerons la totalité des frais médicaux.

En cas d'accident :

Toutes les dispositions nécessaires sont prises pour assurer des conditions de sécurité maximum.

Une procédure stricte est mise en place pour intervenir au plus vite et en cas d'incident, la famille est immédiatement alertée. Elle participe alors à toutes décisions concernant son enfant, en lien direct avec le corps médical.

Les jeunes sont couverts par l'assurance PEP (I.M.A - Inter Mutuelle Assistance) ; RC, Secours, rapatriements et suite de l'accident sont pris en charge par l'I.M.A.

LA VALISE

Une liste de trousseau est fournie avec le dossier d'inscription

Merci de bien marquer le linge pour faciliter le repérage. Il faut 7 jours de linge et une lessive par jeune est prévue par semaine sauf besoins particuliers. Penser également aux protections solaires et aux lunettes de soleil (indispensable)

LE VOYAGE

Le voyage est possible en TGV au départ de Paris.

Des prés et posts convoys sont organisés au départ d'Orléans et Chartres

En référence au titre VI de la vente de voyages ou séjours. Décret d'application 96-490 du 15 juin 1994.

> **Préambule**

Les séjours de vacances proposés dans ce catalogue sont ouverts à tous les adhérents de PEP Découvertes. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

1. Responsabilité de l'organisateur

La mise en œuvre des séjours proposés dans cette brochure suppose l'intervention d'organismes ou prestataires différents. Ces derniers conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités.

2. Responsabilité du participant

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour.

Séjours écourtés : en cas de renvoi d'un mineur dans sa famille ou si le jeune est repris par sa famille ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour pour des raisons disciplinaires, décidées par l'équipe d'animation, aucune somme ne sera remboursée et tous les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille.

3. Tarifs

Nos prix sont calculés au 1er décembre 2016. Ils incluent à minima la pension complète (4 repas par jour et l'hébergement). Ils sont donnés à titre indicatif et peuvent être soumis à variation : coût du carburant, des taxes afférentes aux prestations offertes et aux taux de change. Ils sont révisables en cas de nouvelles dispositions sur la fiscalisation de nos activités au 1/1/2017, de modification de transports, des parités monétaires ou des conditions économiques du pays où se déroule le séjour. Les participants en seront informés dans les meilleurs délais. L'adhésion aux PEP n'est pas comprise dans ces tarifs.

4. Modification du fait de l'organisateur du séjour

Nous déclinons toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure. Les séjours et programmes qui sont organisés sont fonction de contrats passés avec divers prestataires et peuvent de ce fait donner lieu à des modifications.

Si, avant le départ, une modification touchant à l'un des éléments essentiels du contrat devait être apportée, le participant en serait informé par courrier. Le participant pourra alors, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, soit résilier le contrat et obtenir sans pénalités le remboursement immédiat des sommes versées, soit accepter la modification ou le voyage de substitution qui lui sera proposé.

5. Annulation

Assurance annulation:

PEP Découvertes vous propose une garantie annulation optionnelle, à souscrire lors de l'inscription, d'un montant de 3,27 % du prix du séjour ou si le séjour coûte moins de 610€ d'une somme forfaitaire de 19,95€. Elle garantit au souscripteur le remboursement intégral des sommes retenues par PEP Découvertes, lorsqu'il est contraint d'annuler son séjour pour des raisons médicales dûment certifiées, de décès, de destruction des locaux privés ou de licenciement économique. Elle ne s'applique pas en cas de maladie ou d'accident préexistant à l'inscription.

Annulation du fait de l'organisateur

Dans le cas où un séjour serait annulé de notre fait – notamment s'il ne réunit pas un nombre suffisant de participants – une solution de remplacement sera proposée. Si elle ne convient pas, les sommes versées par les participants seront remboursées sans qu'il ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

Annulation du fait du participant

Si le participant annule sa participation, il doit nous le faire savoir par lettre recommandée, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation.

Toute défection signalée avant le voyage et toute absence constatée au cours de ce voyage seront considérées comme annulation.

Toute annulation entraînera la perception de frais selon le barème ci-dessous :

- plus de 30 jours avant le départ : retenue de 25% du prix du séjour.
- entre 30 jours et 21 jours avant le départ: retenue de 50 % du montant du séjour.
- entre 20 et 8 jours avant le départ : retenue de 75 % du montant du séjour
- moins de 7 jours avant le départ et en cas de non présence au départ: retenue de 100 % du montant du séjour.

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant ne font l'objet d'aucun remboursement.

6. Transport

Le prix du transport est inclus dans nos tarifs sur ce dépliant proposant des séjours au départ de Paris (sauf cas particuliers expressément signalés) Quelques séjours sont proposés au départ de Chartres

7. Soins médicaux

Les frais occasionnés par les soins médicaux (médecins, pharmacie, analyses, etc.) seront facturés aux familles. A réception du paiement, elles recevront les feuilles de soins qui leur permettront de percevoir le remboursement de leur caisse locale de sécurité sociale et de leur mutuelle.

Pour les soins médicaux à l'étranger, au sein de l'Union Européenne, se munir de la carte européenne d'assurance maladie délivrée par la caisse de sécurité sociale dont dépend le jeune. Elle permet la prise en charge directe de soins médicaux en cas d'hospitalisation.

8. Assurance séjour

Dans le cadre des garanties souscrites à leur profit par les PEP, tous les participants à un voyage ou à un séjour bénéficient gratuitement des garanties principales suivantes :

A. Responsabilité civile (dommages causés aux tiers)

B. Défense et recours

C. Individuelle accident corporel

Attention ! Chaque personne faisant l'objet d'un rapatriement sanitaire en avion doit obligatoirement être porteuse de l'original de sa Carte Nationale d'Identité.

D. Dommages aux biens personnels en cas de vol caractérisé (effraction ou violence) sur déclaration aux autorités de police dans les 48 h et détérioration accidentelle.

Attention ! Les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par l'assurance et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties.

9. Réclamation

Toutes les réclamations doivent être adressées, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai impératif de quinze jours après la date de retour, accompagnées des justificatifs, en nous précisant votre numéro de dossier, à l'adresse suivante : PEP Découvertes, 5/7 rue Georges Enesco, 94026 Créteil.

Passé ce délai, aucun courrier ne pourra être pris en considération.

10. Règles de fonctionnement et de prudence

Une extrême prudence est recommandée au cours du séjour afin d'éviter tout incident risquant de perturber le déroulement normal du séjour non seulement pour vous-même, mais aussi pour l'ensemble du groupe.

Chaque participant doit se conformer aux règles propres au séjour choisi. PEP Découvertes se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger sa sécurité ou la sécurité des autres participants.

11. Inscriptions et renseignements

Après entretien avec le service vacances pour valider la demande vous recevrez le bulletin d'inscription

Tout bulletin d'inscription dûment rempli doit être accompagné du règlement de l'acompte à envoyer à PEP Découvertes. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente ci-après.

12. Paiement

Pour les inscriptions à plus de trente et un (31) jours avant la date du départ, un acompte de 100 euros est impérativement demandé. Aucune inscription ne sera enregistrée par les PEP sans le paiement de ce dernier.

Pour des inscriptions intervenant à moins de 31 jours avant la date du départ, la totalité du prix du séjour est due aux PEP.

La totalité du prix du séjour devra être payée au plus tard trente et un (31) jours avant le départ.

Les PEP se réservent le droit de refuser la présence du vacancier sur le séjour choisi si la totalité du prix du séjour n'est pas payée avant la date du départ.

Pour les règlements par prises en charge, merci de vous adresser directement à PEP Découvertes.

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78/17 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Nos agréments : la Fédération générale des associations départementales des Pupilles de l'Enseignement Public a été agréée Fédération de vacances le 7 avril 1945.

Agrément tourisme n° AG 075000002

Adhérent de l'UNAT – Membre de la Jeunesse au Plein Air

Photos non contractuelles.



(à retourner à PEP Découvertes)

Une fois l'inscription prise en compte, vous recevrez un **carnet de voyage**. Ce dossier comprend une fiche sanitaire, un trousseau ainsi qu'un récapitulatif des documents à fournir (certificats, attestations...).
Merci de le compléter avec la plus grande attention et de le remettre le jour du départ, au chef de convoi.

Pour les jeunes bénéficiant de la CMU il faut de manière indispensable fournir la copie de l'attestation vitale et CMU.

Pendant le séjour vous aurez quotidiennement des nouvelles des vacanciers grâce à un répondeur téléphonique et un blog

Avant mon départ je marque toutes mes affaires !

-5% avec le code promo : **pepdec**

www.c-monetiquette.fr

Tous les traitements médicaux sont assurés par l'assistante sanitaire du séjour sous réserve d'avoir :

- Ordonnance
- Le traitement
- Pour des soins plus importants, nous pouvons prévoir le passage régulier d'une infirmière

Coordonnées du jeune :

Nom : Prénom :

Sexe : Date de naissance :

Nom du séjour : **SENSATIONS GLISSE**.

Dates du séjour : du/...../..... au/...../.....

Coût du séjour : €

Transport (*) Paris: Chartres. (* **Rayer la mention inutile**)

(Tous nos séjours sont au départ de Paris. Certains le sont également de Chartres. Merci de bien vérifier avant l'inscription)

Le jeune sait nager sans gilet de sauvetage: OUI NON

Le jeune sait nager avec l'aide d'un gilet de sauvetage : OUI - NON

Nom et adresse de la famille ou du responsable légal de l'enfant :

Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel portable : Tel fixe :

Mail:@.....

Autre personne à contacter pour l'inscription :

Nom du référent :

Nom du service:

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. ligne directe : Tél. standard :

Tel portable pro : Mail:@.....

Coordonnées de l'établissement (IME, IMPRo, ...) où le jeune est scolarisé

Bénéficiez-vous d'une aide aux vacances:

Bon CAF, n° allocataire:..... Aide CE Autre:.....

Descriptif des besoins particuliers du jeune demandeur :

Ce bulletin n'est pas un bulletin d'inscription.. A la réception de cette demande notre service prendra contact avec vous pour étudier la faisabilité du séjour